



Déclaration liminaire du SNUipp.FSU65 CTSD du 5 juillet 2012

Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les IEN,

Ce CTSD se tient dans le cadre du plan d'urgence pour l'école primaire voulu par le nouveau Président de la République pour atténuer les difficultés que les orientations du pouvoir précédent, désavoué par les Français lors des dernières élections, ont générées au fil des années de réduction des postes d'enseignants. La dotation de 50 postes pour notre académie, grande comme la Belgique, comptant 8 départements et le plus grand taux de petites écoles au plan national, est largement insuffisante.

Les territoires contrastés que nous connaissons, grand pôle urbain toulousain, et zones rurales étendues ou de montagne, rendent difficiles une répartition de moyens qui ne pourront compenser toutes les destructions précédemment effectuées. C'est pourquoi les représentants des personnels se sont abstenus unanimement lors de la présentation de la ventilation de cette dotation au CTA du 28 juin 2012.

Dans notre département, le SNUipp.FSU65 a défendu toutes les écoles sur lesquelles vous envisagiez de fermer une classe, voire fermer l'école du village lors des opérations de carte scolaire de cet hiver.

Les dotations catastrophiques que nous connaissons depuis 10 ans ont conduit à la disparition de plus de 114 emplois, dans le 1er degré public, et de 52 les 2 dernières années. Nous vous avons fait part d'un certain nombre de demandes d'ouvertures.

Les faibles capacités de réponse de l'administration aux difficultés éprouvées par les écoles concernées, laissent augurer que la rentrée ne se fera pas dans de bonnes conditions dans tout le département.

Ces faibles capacités conduisent à mettre en concurrence des écoles qui travaillent dans de mauvaises conditions et qui soulignent toutes, que l'égalité de qualité d'enseignement dans le service public est rompu.

Il n'est pas dans la volonté du SNUipp.FSU65 de priver une école d'un enseignant supplémentaire pour l'accorder à une autre école, et nous ne rentrerons jamais dans ce type de marchandage.

Cependant, nous réitérons nos demandes d'ouvertures pour des écoles qui ont besoin de moyens supplémentaires pour assurer leur mission de Service Public dans les meilleures conditions pour leurs élèves, mais également pour les personnels que nous représentons ici.

Le SNUipp.FSU65 tient également à attirer votre attention sur la nécessité de faire

un état des capacités d'enseignement des LVE dans les écoles élémentaires du département.

Le SNUipp.FSU65 voudrait aussi que vous éclairciez les critères que vous allez prioriser, ou que vous avez déjà priorisés, pour le renouvellement des personnels en contrat aidé. Monsieur le Recteur, et Monsieur le Secrétaire Général du rectorat que les SNUipp de l'académie ont interrogé hier soir lors de l'audience qu'ils nous ont accordée, nous ont répondu que c'était de la responsabilité des DASEN de décider de l'implantation de ces personnels, mais qu'à leur sens, les critères sociaux devaient être privilégiés pour les renouvellements de contrats.

En cette fin d'année scolaire qui fut particulièrement difficile pour tous, le SNUipp.FSU65 voudrait également souligner les dysfonctionnements liés au manque de personnel dans les services de notre direction académique.

Les conditions de travail des organisations syndicales, n'ont pas permis de pouvoir mener correctement leur travail de vérification de toutes les opérations qui concernent la mobilité des personnels.

Que ce soit le mouvement principal, la gestion des temps partiels, la 2ème et la 3ème phases du mouvement, ainsi que les INEAT, nous dénonçons la difficulté qu'il y a à obtenir des informations fiables, écrites et conformes aux règles en vigueur dans notre département.

Concernant la gestion du temps et des calendriers, vous avez fait des choix qui rendent impossibles l'efficacité et la transparence dues à nos collègues.

Impossible aussi de réajuster les affectations, alors que le CTSD se tient l'après-midi de la dernière journée de classe de l'année scolaire. Certains de nos collègues ne savent donc pas comment, ni où, ils vont travailler l'an prochain.

Les derniers ajustements concernant les affectations que le Secrétaire Général nous a communiqués sont entachés d'inéquité.

Nous vous avons communiqué notre désaccord par écrit, mais la liste des postes disponibles pour la 3ème phase confirme que vous n'en avez pas tenu compte.

Nous en prenons acte et nous le déplorons pour nos collègues.

Le travail paritaire, ne peut en aucun cas, se réduire à une information parcellaire des représentants des personnels, même s'il vous revient en dernier lieu de prendre les décisions.

Pour en terminer avec sa déclaration liminaire, le SNUipp.FSU65 renouvelle son opposition au dispositif que vous avez choisi pour l'accueil des Master 2 en alternance.

alain baylac, stéphane délas, magali laborde et joëlle noguère
élus SNUipp.FSU65